

<p style="text-align: center;">B.I.M. n°8 BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES</p>

LE MOT DU MAIRE

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, nous avons procédé à l'élection de nouveaux adjoints au maire, les présidents titulaires ayant démissionné pour différents motifs.

Le Conseil municipal et moi-même tenons à remercier Messieurs DELFOSSE, PATTE et BOUCOURT pour le travail qu'ils ont accompli avec dévouement au service de la commune.

Premier Adjoint

Monsieur Pierre DELFOSSE a démissionné de ce poste pour des raisons familiales et de santé, mais continuera à traiter à domicile certains dossiers. Il est remplacé par Monsieur Jean-Marie DELIEGE qui aura en charge l'administration générale et les travaux.

Deuxième Adjoint

Monsieur Claude PATTE a démissionné de ce poste et de celui de conseiller municipal pour des raisons personnelles. Il est remplacé par Monsieur Philippe LAVALLETTE qui aura en charge les affaires sociales.

Troisième Adjoint

Monsieur Eric BOUCOURT ayant changé d'activité professionnelle son nouvel emploi du temps ne lui permettait plus d'assurer cette charge. Il a également dû démissionner du poste de Président du Syndicat du regroupement scolaire mais a été élu à la vice-présidence afin d'assurer la continuité dans la gestion de ce syndicat important pour nos enfants. Il est remplacé par Monsieur Alain GOISNARD qui aura en charge les finances.

Lyne RENARD

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Si vous avez des projets pour les prochaines grandes vacances n'attendez pas la dernière minute pour procéder au renouvellement de ces documents.

➡ **Les délais sont d'environ 1 mois et peuvent augmenter à l'approche des congés.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les parents d'élèves doivent se présenter en mairie afin d'obtenir une autorisation à remettre à madame la directrice pendant la période du **21.04 au 10.05**, ils devront également fournir le carnet de santé et le livret de famille.

ENVIRONNEMENT

PROMENADE DE RAMPONNE

Nous vous rappelons que ce chemin est interdit à tous les engins à moteur (sauf pour les riverains).

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Nous rappelons que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains (propriétaires ou locataires), c'est la bonne époque pour désherber.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

IMPOTS LOCAUX

Le Conseil municipal a adopté le budget 1997. Comme nous nous y étions engagés, nous avons limité la hausse de la part communale sur les taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et les taxes professionnelles à 2,47% soit à peu près le niveau de l'inflation.

Notre souhait ^{était} de pouvoir augmenter d'une manière plus conséquente la taxe professionnelle qui a, et de loin, le niveau le plus bas du canton (4% pour une moyenne de 9%). Ceci est impossible l'augmentation des 4 taxes étant liée entre elles. Nous demanderons une dérogation à Monsieur le préfet sur ce point.

TRAVAUX DE SECURITE

Un réaménagement de la grande rue dans une zone comprise entre l'auberge et l'église sera bientôt effectué, sur la CD64. Ces travaux destinés à ralentir la vitesse des véhicules notamment devant le groupe scolaire seront financés à 100% par le département. La chaussée sera rétrécie, des places de parking seront créées (plan ci-joint).

SICTEU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES) TOUT A L'EGOUT

Un projet d'assainissement était en cours d'étude depuis 1995. Ce projet devait recueillir via un collecteur les eaux usées de Vallangoujard y compris les Salaisons du Vexin et de Labbeville.

Ce collecteur devait se raccorder à celui de Nesles la Vallée pour aller jusqu'à la station de traitement de Butry sur Oise.

Le volume d'eau usée à traiter (calculé d'après la consommation d'eau potable) se répartissait de la manière suivante :

LABBEVILLE	31 230 m ³
VALLANGOUJARD	48 535 m ³
SALAISONS DU VEXIN	87 600 m ³

L'investissement estimé était de :

Subventionné à 80% ▲ Réseau et branchements 13MF (dans ce prix seuls 40 usagers de Labbeville étaient raccordés)
 ▲ Aggrandissement de la station de Butry sur Oise 15MF

Il restait à la charge du Syndicat 5,8 MF.

Il faut savoir que la loi impose que le financement de ces investissements et des frais de fonctionnement des installations soit entièrement supporté par les usagers sous forme d'une taxe ajoutée à chaque m³ d'eau potable consommé.

⇒ Différents montages financiers ont été étudiés :

- ① avec participation des Salaisons du Vexin sous forme d'apport en capital au départ + taxe représentant les coûts de fonctionnement au m³
- ② sans participation des Salaisons du Vexin.

Dans le cas ①, le coût de l'eau potable et celui de l'assainissement représentaient un prix de : 7,47 francs + 16 francs = **23,47 francs/m³**, c'est à dire similaire à celui des communes environnantes.

Dans le cas ② nous arrivions à un prix de 7,47 francs + 32 francs = **39,47 francs/m³**

Les Salaisons ayant refusé de s'associer à ce projet, nous avons estimé que le coût de 39,47 francs/m³ était prohibitif pour les habitants de notre commune et nous avons décidé d'abandonner ce projet sous cette forme.

Nous allons réfléchir à d'autres solutions avec pour objectif d'assainir en priorité les zones "à problème" et ce, à un coût supportable pour les usagers.

RECENSEMENT

Si vous fêtez vos **17 ans** :

au cours du 1er trimestre de l'année, vous devez vous faire recenser lors du mois d'avril,
au cours du 2ème trimestre de l'année, lors du mois de juillet,
au cours du 3ème trimestre de l'année, lors du mois d'octobre,
au cours du 4ème trimestre de l'année, lors du mois de janvier.

Présentez vous à la mairie de votre domicile, muni du livret de famille, de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Vos parents peuvent effectuer cette démarche, mais votre intérêt est de le faire vous-même. Vous recevrez alors un récépissé de votre recensement.

Pour tout problème concernant le service militaire il existe maintenant un numéro d'information permanent : ☎ 03.44.38.36.36

Les jeunes effectuant actuellement leur service ont droit à un don de la mairie, se présenter muni d'un relevé d'identité bancaire, avant le 15 Décembre dernier délai.

BUREAU DE POSTE DE NESLES LA VALLEE

Les horaires d'ouverture ont changé.

➡ **Le bureau sera dorénavant ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9 à 12h.**

Note : la poste rappelle également que nos boîtes aux lettres doivent répondre à certaines normes, pour se mettre en conformité la poste met à disposition un prospectus explicatif.

COLLECTE DU VERRE USAGE

Résultats pour l'année 96

Tonnage recueilli sur Labbeville : 10,65 tonnes soit une moyenne de 2,05 kg par habitant et par mois.

FOYER RURAL

Le foyer rural a repris avec une nouvelle équipe, dans un premier temps les activités sont organisées tous les mercredis de 14 à 19 heures (ping-pong, babyfoot et jeux divers).

D'autres activités (VTT, badminton, volley,...) ainsi que des manifestations culturelles sont à l'étude et vous seront proposées ultérieurement.

Membres actifs, adhérents et sympathisants, soutenez nous, pour vous-même, pour vos enfants et pour l'animation de notre village.

La vente des cartes (au foyer rural le mercredi après-midi) :

adultes : 30 francs,

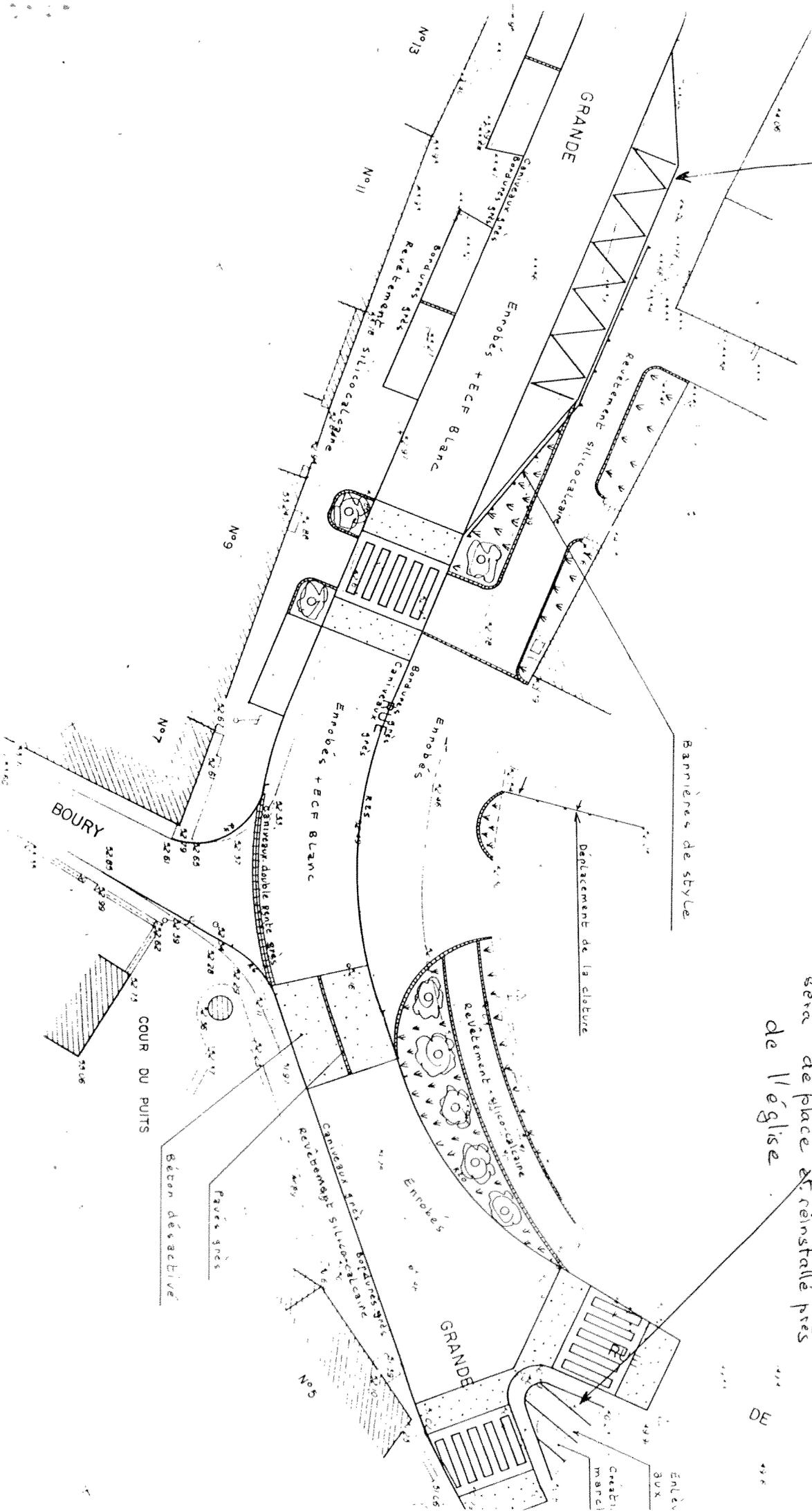
jeunes (-16 ans) : 15 francs,

membres bienfaiteurs à votre convenance.

—
Nous remercions Isabelle Neu qui assure gentiment la
mise en page des bulletins d'Informations Municipales
—

Stationnement réservé
aux bus

MAIRIE - ECOLE



Le monument aux morts
sera déplacé et réinstallé près
de l'église

L'ANCIENNE